COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE
ET D'EXPERTISE COMPTABLES
« C.F.C.E – CFCE-FECO »
Société Anonyme
au capital de 1 220 000 euros
Siège social : 4, rue Mugnier
78600 MAISONS LAFFITTE
VERSAILLES B 602 006 116

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 NOVEMBRE 2011

18449

L'an 2011,
Le 22 novembre,
A 9 heures

Les administrateurs de la société COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE COMPTABLES « C.F.C.E » se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents ou représentés :

- Monsieur Albert ABEHSSERA
- Monsieur Frédéric BERGHE
- Monsieur Jean Pierre LE BRIS
- Monsieur Claude SOUCHET

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jean Pierre LE BRIS préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Elisabeth FOUCHER remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Ratification de la démission de Monsieur Jean Pierre LE BRIS de ses fonctions d'administrateur, Président du Conseil d'administration et Directeur Général,
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration et Directeur Général en remplacement du Président et Directeur Général démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Nomination d'un Directeur Général délégué, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Ratification de la démission d'un administrateur,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE.

Le Président informe le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour et en expose les raisons.

Il indique également qu'il ne désire plus exercer les fonctions de Directeur Général de la Société.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Monsieur Albert ABEHSSERA aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Albert ABEHSSERA Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Jean Pierre LE BRIS, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Monsieur Albert ABEHSSERA déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Albert ABEHSSERA organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

Monsieur Albert ABEHSSERA préside alors la réunion.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE.

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Jean Pierre LE BRIS occupait également les fonctions de Directeur Général de la Société et qu'il convient de désigner un nouveau Directeur Général.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et le Conseil prend acte de sa démission.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Albert ABEHSSERA Président du Conseil d'Administration, pour assumer la direction générale de la Société pour la durée de son mandat de Président du Conseil d'administration, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Monsieur Albert ABEHSSERA déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Albert ABEHSSERA jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil prend acte de ce que Monsieur Albert ABEHSSERA est lié à la Société par un contrat de travail de Directeur de mission depuis le 31 août 1987 et que les conditions de cumul de ce contrat de travail avec un mandat social sont remplies.

Il décide donc que ce contrat de travail se poursuivra dans les mêmes conditions de fonctions et de rémunération dont le montant mensuel brut s'élève à ce jour à 8 959 euros.

La rémunération du Directeur Général sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE.

Monsieur Albert ABEHSSERA expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté d'un directeur général délégué et propose que ces fonctions soient conférées à Monsieur Frédéric BERGHE.

Sur la proposition de Monsieur Albert ABEHSSERA, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Frédéric BERGHE, demeurant 1 allée Louis Jouvet 92600 ASNIERES SUR SEINE, en qualité de Directeur Général délégué, pour la durée du mandat du Directeur Général ; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses

fonctions, Monsieur Frédéric BERGHE conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Monsieur Frédéric BERGHE remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

En accord avec Monsieur Albert ABEHSSERA, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général délégué, Monsieur Frédéric BERGHE disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil prend acte de ce que Monsieur Frédéric BERGHE est lié à la Société par un contrat de travail de Directeur de mission depuis le 14 décembre 1987 et que les conditions de cumul de ce contrat de travail avec un mandat social sont remplies.

Il décide donc que ce contrat de travail se poursuivra dans les mêmes conditions de fonctions et de rémunération dont le montant mensuel brut s'élève à ce jour à 7 000 euros.

La rémunération du Directeur Général délégué sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE

Le Président expose au Conseil que Monsieur Claude SOUCHET a également fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur à effet de ce jour. Le Conseil en prend acte et remercie Monsieur SOUCHET pour les services rendus à la société.

Puis il est rappelé que lorsque, par suite de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration, le nombre de ceux-ci est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal, l'article L. 225-24 du Code de commerce prévoit que le Conseil doit procéder à des nominations à titre provisoire dans les trois mois du jour où se produit la vacance.

Le Président expose au Conseil que le nombre des membres en fonction étant devenu inférieur au minimum de trois prévu par les statuts, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Claude SOUCHET.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de Monsieur Frédéric TETREL, et leur offre la parole.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Frédéric TETREL exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Monsieur Frédéric TETREL entre alors en séance et déclare qu'il accepte les fonctions d'administrateur, qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions

d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Le Conseil prend acte de ce que Monsieur Frédéric TETREL est lié à la Société par un contrat de travail de Directeur de mission depuis le 5 janvier 1998 et que les conditions de cumul de ce contrat de travail avec un mandat social sont remplies.

Il décide donc que ce contrat de travail se poursuivra dans les mêmes conditions de fonctions et de rémunération dont le montant mensuel brut s'élève à ce jour à 4 581 euros.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Albert ABEHSSERA ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président

Un Administrateur